



ARRÊTÉ DU MAIRE N°338/2024

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de M. Gérard MONTAUT, pour la procession de Noël,

Considérant l'association de la paroisse de Seyssel représentée par M. Gérard MONTAUT, membre de l'équipe d'animation pastorale, organise la procession de Noël qui passera par le vieux pont suspendu, la Grande rue, la rue François 1er et la place Saint François de Sales, le 24 décembre 2024 de 18h30 à 20h00.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

Considérant que cette manifestation provoquera un afflux de visiteurs et de spectateurs et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures relatives à la sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Mardi 24 décembre 2024, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le vieux pont suspendu de 18h30 à 20h00.

ARTICLE 2 La signalisation provisoire sera mise en place par les services techniques communaux.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- A la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- A l'association de la paroisse de SEYSSEL,
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 13 décembre 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

